

# CILGERE BTP au coeur des services pour le logement des salariés

## Les aides à la location



**Une aide pour faciliter le paiement de votre dépôt de garantie**



Avec l'AVANCE LOCA-PASS® CILGERE BTP règle à votre place le dépôt de garantie demandé par le bailleur, à l'entrée dans les lieux.

Il s'agit d'un prêt, sans intérêt et sans frais de dossier, d'un montant plafonné à 500 € :

- ▶ différé de paiement de 3 mois
- ▶ mensualités de 20 € minimum
- ▶ remboursement sur une durée maximale de 25 mois

Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

### Les bénéficiaires de ces 2 aides :

- ▶ Les salariés (ou préretraités) des entreprises privées non agricoles et les travailleurs saisonniers
- ▶ Les jeunes de moins de 30 ans\* :
  - en situation d'emploi quel que soit l'employeur (exceptés les fonctionnaires titulaires)
  - en formation en alternance au sein d'une entreprise
  - en recherche d'emploi
  - étudiants boursiers d'État du Ministère de l'Education Nationale
- étudiants justifiant de 3 mois de travail parmi les 6 derniers mois
- étudiants justifiant d'une convention de stage en cours, d'au moins 3 mois

\* Jeunes ayant déposé leur dossier au plus tard le jour de leur 30<sup>ème</sup> anniversaire

Pour toutes précisions complémentaires, contactez votre correspondant local

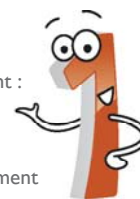
Votre correspondant local

### L'espace "Cécil Particulier"

accessible 24h/24 et 7j/7

Échanges simplifiés pour vos salariés qui peuvent :

- ▶ saisir leurs demandes d'aides
- ▶ suivre leurs dossiers en temps réel
- ▶ effectuer des opérations courantes (changement de RIB...)



**CILGERE**  
**BTP**

Direction de la branche BTP  
176 rue Montmartre  
75077 Paris Cedex 2

